



« Ensemble, protégeons nos forêts et notre environnement »

Depuis plusieurs semaines, de nombreux incendies de forêt se sont déclarés sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Les conditions météorologiques sont actuellement très favorables aux départs de feux de végétaux et à leurs propagations. **Pour les prévenir, il est important de respecter quelques consignes simples :**

- Respecter les règles d'interdictions de faire du feu sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie,
- Ne pas allumer de feu à proximité des zones boisées, ni jeter de mégots de cigarettes ou d'allumettes.
- Ne pas laisser des déchets inflammables dans la nature, comme des bouteilles en verre, des papiers ou des cartons.
- Signaler tout départ de feu ou fumée suspecte au **numéro d'urgence, le 18.**
- En cas d'incendie, se protéger des flammes et des fumées et évacuer la zone si possible.

En respectant ces consignes, vous contribuez à la préservation de notre biodiversité, la qualité de l'air et la sécurité des personnes.

Il est donc essentiel de rappeler que la prévention des feux de forêts est l'affaire de tous. Chacun doit adopter des gestes responsables et respecter les consignes des autorités, surtout en cette période de sécheresse et de fort vent.